

CHARTRE DE SUIVI DES ENSEIGNEMENTS A DISTANCE

La présente Charte a pour objet de décrire les règles d'accès et d'utilisation des enseignements réalisés à distance.

Pour rappel, concernant les enseignements, conformément au règlement intérieur :

- **Pour les étudiants infirmiers**, la présence des étudiants est obligatoire aux séances de TD (y compris les TP) et TPG. La présence à certains enseignements en cours magistral (CM) peut l'être en fonction du projet pédagogique (CMO).

Toute absence aux séances de TD, TPG et CMO doit être justifiée par un certificat médical ou tout autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements conformément à l'annexe I de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par l'arrêté du 17 avril 2018.

- **Pour les élèves aides-soignants**, la présence des élèves est obligatoire à l'ensemble des enseignements dispensés à l'institut et en stage.

1. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE DES PROPOS

- Les apprenants ne sont pas autorisés à enregistrer le son et/ou la vidéo d'un cours quel que soit son format
- Le formateur est la seule personne habilitée à activer l'enregistrement de son cours à des fins pédagogiques pour, éventuellement, le mettre à disposition de la promotion. L'ensemble des apprenants concernés en est alors informé en début de cours. Si un apprenant ne souhaite pas être enregistré, il peut activer le mode audio et éteindre sa caméra.

2. ENVIRONNEMENT PERSONNEL

Il est préconisé de/d' :

- S'équiper d'un ordinateur avec webcam. Pour les apprenants ne disposant pas du matériel nécessaire ou demeurant en zone blanche, une autorisation pourra leur être donnée par le coordonnateur d'année et la direction après étude des situations individuelles afin qu'ils utilisent au sein de l'institut les ordinateurs mis à leur disposition. Ils ne pourront pas être plus de 5 à la fois.
- Anticiper et contourner d'éventuels problèmes de connexion (exemple : prévoir un câble réseau pour se brancher à la box directement),
- S'installer, dans la mesure du possible, dans un endroit calme pour suivre les enseignements à distance. Si besoin, une image de fond virtuelle peut être mise en place par l'apprenant derrière lui afin de ne pas être filmé dans son environnement personnel.

- Vérifier les réglages audio et vidéo de la plateforme utilisée (être capable d'activer ou désactiver le micro),
- Préparer l'organisation de la prise de notes : manuscrite ou sur ordinateur. Pour les apprenants qui disposent d'un écran suffisamment grand, possibilité de préparer l'écran en divisant celui-ci entre l'espace dévolu à la plateforme pour suivre la vidéo et participer au chat, et celui dédié à l'interface de l'éditeur de texte.

3- COMPORTEMENT DE L'APPRENANT EN SESSION DE COURS A DISTANCE

Chaque apprenant s'engage, comme lors d'un cours classique en présentiel, à adopter un comportement adapté, conforme au Règlement Intérieur, c'est-à-dire de/d' :

- Arriver à l'heure
- Répondre « présent » lorsque l'appel est réalisé par le formateur ou l'intervenant
- Allumer sa caméra
- Ne pas s'absenter en cours de séance
- Ne pas utiliser son téléphone portable pour une autre activité (le téléphone portable peut être utilisé comme support pour participer aux enseignements à distance)
- Ne pas manger, fumer ou vapoter
- Ne pas discuter avec une personne présente dans son entourage sauf cas de force majeure
- Respecter les consignes de l'enseignant quant à l'usage du chat
- Répondre aux questions du formateur/ intervenant. En cas de non réponse d'un apprenant, celui-ci sera considéré absent à l'enseignement
- Prévenir le secrétariat/le formateur en cas de retard, d'absence ou si un départ précoce du cours ou du TD est nécessaire
- Justifier ses absences auprès du formateur coordonnateur de promotion et du secrétariat

4- INTERVENTIONS

Celles-ci sont régies par des modalités qui garantissent le bon déroulement de la séance :

- Afin de limiter les perturbations sonores, les participants à un enseignement à distance doivent couper leur micro quand le formateur, l'intervenant extérieur ou un apprenant s'exprime.
- La « main levée » peut être utilisée pour demander la parole. Quand cette modalité de demande de parole est définie par le formateur ou l'intervenant extérieur, il revient à ce dernier d'accorder la parole aux apprenants à tour de rôle.
- L'espace « chat » permet également, si le formateur/l'intervenant extérieur l'autorise, de poser des questions ou de répondre. Il convient de laisser le temps au formateur/ intervenant de répondre aux questions
- Les problèmes techniques en cours de session peuvent également être signalés sur le chat.

L'équipe pédagogique et le directeur de l'institut ou son adjointe se réservent le droit d'apprécier toute situation pouvant faire l'objet d'un avertissement.

5. UTILISATION DE LA PLATEFORME E-NOTITIA

La plateforme E-Notitia est mise à disposition de l'ensemble des apprenants paramédicaux (IDE et AS) par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine.

Elle permet à la fois de disposer des capsules enregistrées par l'université pour les étudiants en soins infirmiers et de l'ensemble des supports de cours (ou tout autre document) déposés par les formateurs de l'institut.

En début d'année, une présentation de son utilisation est réalisée par le formateur coordonnateur de promotion aux étudiants de Licence 1 et aux élèves aides-soignants.

En cas de problème technique ou pédagogique, l'apprenant prend contact par mail ou par téléphone auprès de Mme PERIN Carole, cadre supérieure de santé, coordinatrice pédagogique afin de lui faire part de ses difficultés. Celle-ci y répondra dans les meilleurs délais.